

Le 16 avril 2007

PAR TÉLÉCOPIEUR

L'honorable Stephen Harper
Premier Ministre du Canada
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Monsieur le Premier Ministre,

Au début de la semaine, la clinique False Creek de Vancouver a rouvert son centre de soins d'urgence. Ce cas est le dernier d'une série mettant en cause des cliniques privées qui permettent aux patients de resquiller, avec l'apparente bénédiction du gouvernement fédéral. Votre ministre de la Santé, Tony Clement, a déclaré au *Edmonton Journal* qu'il n'était pas inquiet parce que ce modèle existe déjà au Canada. Je vous écris au nom des 560 000 membres du Syndicat canadien de la fonction publique pour vous dire que les Canadiens sont effectivement inquiets et que nous attendons de vous que vous fassiez respecter la *Loi canadienne sur la santé* ainsi que l'égalité d'accès aux soins de santé.

Le centre de soins d'urgence False Creek offre un accès plus rapide aux patients qui peuvent payer et, lorsque ces patients ont besoin d'un suivi dans le système public, ils passent avant tous les autres. Cette situation contrevient à la *Loi canadienne sur la santé* et brise la confiance que nous avons en notre gouvernement fédéral.

Il y a un an, vous avez écrit au gouvernement de l'Alberta pour affirmer que l'accès égal aux soins de santé est l'un des principes de base de la société canadienne et que votre gouvernement est prêt à le défendre. Selon vos propres mots, « les citoyens veulent un accès plus rapide ... mais l'accès doit aussi être équitable et il ne doit pas être déterminé par la capacité de payer d'une personne ». À Vancouver, à Montréal et dans d'autres villes où les cliniques privées se multiplient, la richesse d'une personne détermine dans les faits l'accès aux soins de santé, et vous ne faites rien pour défendre l'égalité d'accès. Pire, en appuyant la loi 33 du Québec, en gardant le silence sur les violations de la *Loi canadienne sur la santé* et en instaurant vos « garanties de soins » que les provinces peuvent invoquer pour justifier la sous-traitance, vous favorisez activement la privatisation et les soins de santé à deux vitesses.

.../2

Encore une fois, l'année dernière, votre gouvernement a négligé d'exiger la présentation d'un rapport conformément à la *Loi canadienne sur la santé* et les sanctions que vous avez imposées pour les violations constatées étaient minimales. Sur la question des listes d'attente, au lieu de mettre en œuvre les recommandations du D^r Brian Postl et d'appuyer des solutions du secteur public, vous avez soutenu le modèle québécois de garantie de soins qui a recours aux cliniques privées pour fournir des services assurés.

La clinique False Creek exige des frais pour offrir des services médicalement nécessaires. Les cliniques du Québec, de l'aveu même de votre ministre de la Santé, en font autant. Les propriétaires de la clinique ont peut-être trouvé des échappatoires dans les règlements provinciaux, mais ils comptent aussi sur le refus du gouvernement fédéral de faire respecter la *Loi canadienne sur la santé*. En fait, leurs propriétaires semblent s'amuser à défier votre gouvernement d'intervenir, comme si la privatisation des soins de santé n'était qu'un jeu. Avec le ministre Clement qui balaie du revers de la main les inquiétudes de la population et qui dit sur un ton condescendant que « le ciel ne nous tombera pas sur la tête », et avec la politiaillerie des garanties de soins suscitée par l'approche des élections, nous avons certes l'impression que l'assurance-maladie n'est qu'un jeu pour Ottawa.

Si vous voulez retrouver votre crédibilité auprès de la population canadienne en matière de santé, vous devez immédiatement ouvrir une enquête sur la clinique False Creek, sur les cliniques privées du Québec et sur d'autres établissements à but lucratif qui fournissent des services médicalement nécessaires. Lorsque vous constatez du resquillage et d'autres infractions aux principes de l'assurance-maladie, vous devez imposer des sanctions financières aux provinces coupables et exiger la fermeture immédiate des cliniques fautives.

Nous attendons la démonstration que votre gouvernement prend au sérieux la question de l'égalité d'accès aux soins de santé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président national,



PAUL MOIST

cc : Tony Clement, ministre fédéral de la Santé
George Abbott, ministre de la Santé de la Colombie-Britannique